



PROGRAMME D'ÉLÈVES INTERNATIONAUX

Bertrand Dupain, directeur général par intérim

2 avril 2023



Mise en situation

Tous les conseils scolaires de la Colombie-Britannique encouragent l'inscription d'élèves internationaux dans leurs écoles. Cette pratique permet d'ouvrir de nombreux horizons aux élèves de la province ainsi qu'une source de financement importante pour chaque conseil scolaire.

Le conseil scolaire francophone depuis sa création ne compte aucune inscription d'élève international. Pour les raisons évoquées ci-dessous, le CSF souhaite désormais recourir à cette pratique.

Situation du CSF

Le Conseil scolaire francophone possède une position unique en Colombie-Britannique. Il dispose de plusieurs sites à travers toute la province ainsi que des programmes d'étude de qualité susceptible d'attirer des élèves et de soutenir le marché de l'éducation internationale qui se redéploie à un rythme rapide suite à la pandémie du COVID.

De plus, dans les années à venir, le CSF construira de nouveaux établissements et développera encore plus de programmes à travers la province ; lui permettant d'accroître ses effectifs d'élèves locaux et internationaux. Depuis quelques années, il a également débuté la création de partenariats stratégiques à l'étranger (Académie de Nantes, Académie de Nouvelle-Calédonie, etc.) et désire poursuivre dans cette direction.

Toutefois, le Conseil scolaire francophone obéit à une politique d'inscription unique régie par l'article 23 de la Charte des droits et libertés du Canada, la Loi scolaire de la Colombie-Britannique et la politique des critères d'admissibilité au CSF (p.108).

Types de programmes

En règle générale, les conseils scolaires publics limitent l'inscription d'élèves internationaux à environ 10 % de ses effectifs totaux. Ils restreignent également l'inscription de la 4^e à la 12^e année pour les élèves dont les parents biologiques ou légaux ne résident pas dans la province. Ils recourent au système de famille d'accueil pour héberger les élèves internationaux.

a) Programme académique à long terme

- Destiné aux élèves internationaux souhaitant obtenir un diplôme de la province ou d'une stance internationale.
- Généralement d'une durée de trois (3) ans.

b) Programme culturel à court terme

- Destiné à des élèves internationaux souhaitant opérer des stages d'été, de vacances de printemps et autres programmes de vacances.
- Généralement d'une durée de quelques semaines.
- Visite d'école, programmes musicaux, sportifs, écologiques, formation de personnel (programme institutionnel).

Élèves internationaux

Les élèves internationaux ne sont pas :

- Des demandeurs d'asile ou,
- Des réfugiés au sens de la Convention ou,
- Des détenteurs d'un permis ministériel ou,
- Des correspondants participant à un échange réciproque ou égal organisé par une école secondaire du district.

Les élèves internationaux n'ont pas de parents :

- Citoyens du Canada ou,
- Demandeurs du statut d'immigrant reçu ou de résident permanent ou,
- Résidents temporaires (en vertu d'un permis d'étude ou de travail) pour une période de plus d'un an ou,
- Acceptés dans un programme d'échange d'enseignants ou,
- Militaires stationnés au Canada en vertu de la Loi sur les forces étrangères présentes au Canada ou,
- Membres du clergé en poste au Canada dans l'exercice de fonctions religieuses ou,
- Représentants des médias stationnés au Canada pour couvrir des événements canadiens ou,
- Titulaires d'un permis ministériel ou,
- Envoyés au Canada par un gouvernement étranger pour travailler dans un organisme fédéral ou provincial en vertu d'un accord d'échange officiel.

Nécessité d'un programme d'éducation pour élèves internationaux

a) Développement d'une planification

- Définition de l'étendue et de la taille du programme international envisagé ;
- Définition d'un programme d'admission répondant aux critères d'admission actuels du CSF ;
- Définition des types de programmes, des niveaux scolaires, des niveaux de soutien, des établissements d'accueil considérés ;
- Définition d'un plan stratégique de marketing ;
- Définition d'un plan de recherche de subvention.

b) Mise en place d'un service responsable

- Des procédures à l'intention de « Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada » (IRCC) pour l'obtention et la prolongation des visas ;
- De la mise en place d'un réseau de famille d'accueil et de la procédure d'accueil ;
- De la procédure d'admission au sein d'un établissement du CSF ;
- De la procédure du paiement des frais de scolarité, des frais d'admission non remboursables, des frais d'assurance maladie et accident (Medical Services Plan) et tous autres frais supplémentaires.